

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE DE VILLAGE DE SAUTEYRAS DU 21/1/2012

**Présents :** M. Guittard, président  
Mme Kerdraon, co-présidente  
M. Soulier, secrétaire  
M. Jestin  
Mme Gourjon  
Mme et M. Robin  
M. Duclos  
Mme Ferreboeuf  
Mme et M. Pranal  
M. Derelle  
Mme Stelly  
M. Grange  
M. Bergheaud  
M. Gatto

**Excusées :** Mme Derougé-Vidal  
Mme Montbel  
Mme Pouzol

## ORDRE DU JOUR

- Point sur les sujets évoqués lors du comité de village du 25 juin 2011
- Questions diverses

### **1 - Base nautique : fermeture du portail, côté Aydat, en pleine journée et le week end**

Ce constat, **déjà relevé par le comité**, n'est pas acceptable et, sans ignorer les problèmes de sécurité, les conditions d'ouverture à respecter doivent faire partie de la convention que la commune se doit de passer avec la Com Com et l'EPIC pour la mise à disposition et l'usage des terrains communaux, au bord du Lac, dans l'enceinte de la base nautique. Il est fait aussi mention du constat d'un usage abusif des emplacements de stationnement pour handicapés.

La mairie devra prendre contact avec le directeur de l'EPIC afin de répondre à ces questions.

### **2 - Travaux d'aménagement du parking vers les ânes et limitation de vitesse boulevard du Lac**

Lors de la précédente réunion avait **déjà été évoqué** la non réalisation du parking vers les ânes (subvention obtenue par la commune, étude tenant compte de l'avis du comité de village réalisée, puis veto du CG).

Pour rappel, le boulevard du lac est une route départementale dont la vitesse est limitée à 90 km/h, c'est à ce titre que le parking prévu ne peut être réalisé. De plus, comme des relevés de vitesse officiels ont démontré que les véhicules ne dépassaient pas le 70 km/h, le département refuse la fourniture et la pose d'un panneau de limitation à 70 km/h réclamées par la commune. Il n'y a d'ailleurs aucune certitude qu'un parking puisse être créé sur une zone limitée à 70 km/h ...

Malgré le refus de la mairie précédemment, des membres du comité **demandent à nouveau** à la commune de déplacer le panneau indiquant l'entrée du village de Sauteyras vers le rond-point des 13 vents afin que la zone prévue pour le parking se situe dans une zone limitée à 50 km/h. Il serait ainsi possible de récupérer aussi le passage piétons supprimé sur le boulevard du Lac en bas du chemin de Tessignou. Les zones des ânes et du bout du lac, très fréquentées en été, deviendraient ainsi une zone beaucoup plus sécurisée qu'actuellement. Cette demande revêt un caractère d'urgence car il n'est pas admissible d'attendre un accident pour agir.

### **3 - Balustrade de la montée de la rue Beau-site (à la charge de la commune).**

Pour rappel, le comité de village avait **déjà suggéré** de ne pas prévoir d'investir dans une nouvelle balustrade mais de simplement repeindre la balustrade existante dans la teinte de celle de la barrière du boulevard du Lac. Dominique Guittard va tenter de faire inscrire la dépense au budget 2012.

### **4 - Matérialisation des voies de circulation et du passage des piétons dans le virage au dessus de la plage.**

Point **réclamé lors de la précédente réunion** : matérialisation du passage piéton d'un mètre de large avec des bandes blanches devant chez M. et Mme OLIVIER et M. DERELLE et pose de potelets sur les trottoirs.

Dominique Guittard s'engage à réclamer à nouveau l'intervention du service technique de la commune pour la peinture.

Une demande de subvention a été faite auprès du CG pour réaliser la pose de potelets afin d'éviter le stationnement sur les trottoirs au dessus de la plage. Malheureusement, ce type de subvention ne peut s'appliquer pour ce type de réalisation. Donc pas de financement pour le moment. La mairie recherche d'autres solutions.

### **5 - Aménagement site géologique rue Beau-site.**

Planifié initialement en 2011, il reste différé sans plus de précision.

### **6 - Arasement en partie haute chemin de Papianilla, dans son emprise rurale et travaux d'enfouissement de la ligne électrique à HT.**

Il faut attendre le passage en gaine de la ligne HT pour faire suite à cette demande, en étant tributaire de l'intervention d'ERDF pour l'alimentation du Camping de la Fondation. ERDF a annoncé en Mairie qu'elle interviendrait aussi, à ce moment là, pour la suppression de la ligne aérienne.

## 7 - Projet de zone humide

L'aménagement reste dans les délais pour une fin de réalisation prévue en Juin. Cela permettra d'étendre la zone de promenade pédestre.

## 8 - Poubelles le long du boulevard du Lac et de la plage

Une attention toute particulière devrait être apportée pour effectuer plusieurs nettoyages dans l'année des bacs et des poubelles du boulevard du lac et de la plage et pour vider les poubelles plus souvent l'été, en période de grande affluence.

Dominique Guittard contacte le SICTOM et l'EPIC.

## 9 - Problème de hauteur des arbres

Pour toute plantation à moins de 2 m de la limite de propriété, la règle consiste à contenir sa hauteur à 2 m. Si la plantation a plus de 30 ans le recours judiciaire est en principe caduc.

## 10 - Besoin d'un miroir à la sortie de l'impasse Beau-Site.

Selon les renseignements pris par Dominique Guittard, la pose reste du domaine privé si c'est sur un chemin privé.

## 11 - Assainissement.

Le zonage d'assainissement n'a pas été réalisé en 2011 bien que le projet ait été inscrit au budget 2011.

Le zonage d'assainissement sera réalisé au même moment que la révision du PLU. Mais il y aura deux procédures indépendantes. Il n'y a pas de relation pour l'instant avec le zonage d'assainissement et la reprise de la compétence d'assainissement par le SMVVAA.

A noter, deux chantiers d'assainissement sont en cours sur la commune :

- la modification du poste de refoulement à proximité du terrain de foot afin de permettre la construction de la zone humide,
- des travaux de réparation des canalisations d'eaux usées sur le village de la Cassière ( 70 m3 d'eaux parasites supprimés).

## 12 - Eclairage public dans le chemin de Tessignou.

La pose toute récente d'un lampadaire est à souligner.

Des habitants signalent un globe lumineux cassé sur le boulevard du lac.

## 13 - Arrêt des cars de ramassage scolaire à Sauteyras.

La demande d'un arrêt pour le ramassage scolaire des enfant de primaire et **réaffirmé** par le comité de village.

## 14 - Issue de secours - Camping de la Fondation, élargissement du chemin de Papianilla ?

Les riverains ont constaté, pendant les travaux au camping de la Fondation, le passage de camions de chantier sur le chemin par franchissement du portail en partie haute de leur terrain.

Selon les informations données en réunion, la largeur actuelle du chemin de Papianilla correspond largement à ce que doit être une issue de secours, qui a pour seul impératif de rendre possible l'évacuation des personnes. De plus, les véhicules de secours incendie n'ont pas vocation à y accéder du fait de la présence d'une borne incendie en bas du chemin. L'élargissement prévu, par suite de la réserve de terrains le long des propriétés riveraines, dans la zone constructible seulement, est donc lié à d'autres contraintes.

## QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse à proprement parler n'est posée mais il faut mentionner que le comité de village s'interroge

- sur l'état de la cabine téléphonique inclinée vers l'entrée de la forêt et du camping, vers les ânes, au bout du lac.
- sur l'affichage publicitaire anarchique, inesthétique et pléthorique du même secteur.
- sur la disparité de couleur des toitures selon les villages.
- sur le non remplacement de couvercles sur les conteneurs.

Dominique Guittard informe sur la candidature de la commune au label "Pavillon Bleu" qui a été retenue avec des aménagements à prévoir.

Le 25 janvier 2012

Le Secrétaire

*Si vous recevez ce document dans votre boîte à lettres et  
si vous disposez d'une adresse internet,  
vous serez bien aimable d'envoyer un courriel à l'adresse mail suivante : [corinne.kerdraon@orange.fr](mailto:corinne.kerdraon@orange.fr)  
Vous recevrez ainsi ce document par internet, ce qui économise du papier et de l'encre  
et fait gagner du temps aux personnes qui se chargent de distribuer bénévolement ce compte-rendu.*